CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E64333** **VALABLE JUSQU'AU** **03/07/2027**

ÉDITÉ LE 17/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 04/06/1980

Raison sociale : ARMOR PEINTURE PLATRERIE

Forme juridique : SASU
DEPUIS LE 28/04/2025

Capital : 40 000

14 RUE CLEMENT ADER
ZI DE KERANDRE
56700 HENNEBONT

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LORIENT 318 990 363 RCS

Siret : 318 990 363 00026

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 5419345

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 388404M1247000/001 293245/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 388404M1247000/001 293245/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Téléphone : 02 97 36 25 67 **Fax :** 02 97 64 61 55

Portable : 06 11 84 26 90

Responsabilité légale :
JYVA BATIMENT (943 877 324) / LAVOLE GILDAS DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet :

E-mail : armorpeinture56@wanadoo.fr

Effectif moyen : 15 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 780 548 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3421	Imperméabilité des façades (Technicité courante)	15	03/07/2026
6112	Peinture et ravalement (Technicité confirmée)	15	03/07/2026
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

17/07/2026 09:53

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.